

Pour rester fidèle à la tradition, l'ABEILLE publiera cette année, le 1er septembre, une revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1898-99 à la Nouvelle-Orléans.

Cette Revue renfermera tous les renseignements de nature à intéresser sur les progrès du commerce et de l'industrie, l'état des récoltes, les cours des valeurs publiques. Elle renfermera également des matières dont l'abondance et la variété valaient même aux plus exigeants.

Ce numéro présentant un intérêt plus qu'ordinaire sera tiré d'un nombre considérable d'exemplaires qui se répandront dans toutes les directions, autant dans les Etats voisins que dans les sections rurales de la Louisiane et en ville.

L'occasion sera donc exceptionnelle—se offrant qu'une fois l'an—pour les annonceurs tenant à s'adresser à un public nombreux.

Nous invitons ceux qui désiraient des exemplaires de ce numéro, quelqu'un soit le nombre, à nous livrer leurs commandes le plus tôt possible.

REGULIERS

-ET-

INDEPENDANTS.

Que le parti démocrate régulier ne compte absolument dans son sein que des patriotes aussi éclairés que dévoués; que dans tout ce qu'il a fait dans le passé, comme dans tout ce qu'il peut faire dans l'avenir, il ait été, just qu'il est et doit rester constamment à l'abri de tout reproche, c'est là assurément ce que personne ne prétend. Comme toute chose en ce bas monde, il est sujet à des erreurs, à des faiblesses, à des entraînements regrettables. Il est donc juste et utile que le citoyen appartenant à ce parti n'obéisse pas aveuglément aux ordres que peuvent lui donner tels ou tels chefs plus ou moins accrédités; qu'il conserve précieusement sa liberté de pensée, sa liberté d'action; mais, de là, à condamner d'avance, le parti à rejeter tout ce qu'il peut faire, dans l'avenir, il y a tout un abîme.

Pourquoi diviser le parti en deux et par conséquent en affaiblir les forces, sans nécessité? Nous avons n'avoir jamais compris la création du parti indépendant, dans les circonstances où nous nous trouvions alors et qui existent encore maintenant.

Le parti régulier avait commis une faute, en imposant un engagement à ses partisans. Il vient de la réparer; nous l'en félicitons.

Le parti indépendant en a commis une autre en opérant une scission qui n'a pas de raison d'être. Qu'il imite le parti régulier; qu'il se relâche de ses rigueurs et les choses s'arrangeront bien vite, à l'amiable. Ce n'est que par des concessions mutuelles que l'on fait de bonne politique. Que les réguliers et les indépendants y mettent du leur, et tous n'auront, les uns et les autres, qu'à s'en féliciter.

LE TEMOIGNAGE

-DU-

DOCTEUR RANSON.

Le Gaulois, à propos du témoignage du docteur Ranson, invoqué par M. Quesnay de Beaurepaire, a reproduit un rapport qui a été adressé par le docteur Favraud, aide-major, au colonel de 107e de ligne, M. de Lamaze. Voici ce rapport:

Mon colonel, J'estime qu'il est de mon devoir de vous informer des circonstances qui m'ont amené à connaître l'existence d'un dépôt de pièces importantes concernant l'affaire Dreyfus.

J'habite Montignac-Charente où j'exerce la profession de docteur en médecine. Le 19 juillet dernier, après dîner, j'allai avec ma femme prendre le thé chez mon voisin et ami Me Degale, notaire. On vint à causer de l'affaire Dreyfus.

En veine de confidences, Me Degale me dit tout à coup: —L'affaire Dreyfus. Voulez-vous la voir?

—Comment la voir? répondis-je.

—Venez avec moi, je vais vous la montrer.

Je croyais à une plaisanterie. Je le suivis de la salle à manger à son cabinet de travail. Il ouvre le coffre-fort, en sort deux enveloppes jaunes contenant des papiers, me les met en mains en me disant:

—Regardez, l'affaire Dreyfus est là-dedans.

J'examinai les enveloppes. Toutes deux, de même format, sont scellées et cachetées à la cire rouge comme l'indique le schéma ci contre et portent trois cachets sur la face antérieure, quatre sur la face postérieure.

L'une porte sur l'enveloppe, en avant, dans l'angle gauche, la suscription suivante: "Confiée à l'honorabilité professionnelle de Me Degale, notaire, à Montignac-Charente."

Toi le Gaulois a intercalé un rectangle sur lequel sont figurés l'enveloppe, la ficelle et les cachets de cire ainsi que la place où se trouve l'inscription du docteur Ranson. Le rapport continue en ces termes:

Sur l'autre enveloppe est écrit: A l'ouvrir qu'après ma mort.

Docteur RANSON. —Alors, c'est le docteur Ranson qui vous a confié cela? dis-je surpris.

M. Ranson, médecin-major de première classe des colonies, est né à Montignac, où il vient fréquemment en vacances. D'après ce que me dit M. Degale, la première enveloppe contiendrait des papiers saisis par le docteur Ranson, faisant fonctions de commissaire du gouvernement pour l'accompagner jusqu'à l'embarquement, dans la double des vêtements de Dreyfus.

—Vous ne vous doutiez pas que la clef de cette affaire était chez un petit notaire de campagne? me dit M. Degale.

J'étais muet d'étonnement et comme effrayé d'avoir en mains un pareil dépôt. "Vous m'effrayez, lui dis-je, je ne tiens pas à savoir ce qu'il y a là-dedans, je vous poserais une seule question: Dreyfus est-il coupable?"

Il me répondit affirmativement et me dit qu'il avait ce dépôt depuis plus de deux ans et demi.

Suivirent quelques réflexions, entre autres la suivante: —Vous me connaissez, je suis soldat plus que notaire. Il est de mon devoir de conserver ce

qui m'est confié, je le défendrais jusqu'à la mort et si quelqu'un tentait de me l'enlever, je le tuerais comme un chien.

—Favraud, me dit-il, je puis mourir. Je tiens à ce que vous sachiez où sont ces enveloppes.

Devant moi, il les plaça dans le coffre fort et m'indiqua la clef qui permet d'ouvrir.

Je me trouvais donc tout à coup gardien éventuel du dépôt que je ne demandais pas à connaître.

Avant de remonter à la salle à manger: —Vous comprenez, me dit-il, que, si je voulais être malhonnête, il me serait facile d'en tirer beaucoup d'argent.

J'estime que M. Degale est absolument honnête et incapable de vendre ces documents.

La conversation terminée, il me demanda pas de garder le secret.

Depuis ce temps, me demandant parfois pourquoi il m'avait confié ce dépôt, j'ai pensé qu'il avait agi ainsi, étant donné l'extrême importance de ces lettres, dans l'espoir que je dirais ce que sa profession lui interdisait de dire.

Peut être par cette communication n'apprendrais-je rien de nouveau au ministre de la guerre, car j'ai jamais à croire que M. Ranson a fait un rapport relatif tout ce qu'il avait appris.

Quant à moi, en présence de la tournure nouvelle et particulièrement grave que prend l'affaire Dreyfus, j'estime qu'il est hautement de mon devoir de dire l'existence de ce dépôt de pièces, n'en ayant pas appris l'existence dans l'exercice de ma profession.

Docteur FAVRAUD. Angoulême, le 17 septembre 1898.

Amusements. WEST END.

An West, l'orchestre Paolotti fait merveille tous les soirs. Le concert d'hier était artistiquement composé et très habilement varié.

Nous avons pu y entendre une charmante fantaisie sur Aïda et l'ouverture d'Emmon, une des plus belles compositions de Beethoven, qui souleva les applaudissements de tout le public.

PARC ATHLETIQUE. L'orchestre hongrois, sous la direction du Prof. Schilonyi, qui est non seulement un chef d'orchestre habile mais aussi un excellent compositeur, attire toujours la foule au Parc Athlétique. Les exploits de Miss Flora sur la corde tendue et les tours merveilleux de Olivett, qui rappellent ceux de Norman, complétaient la soirée d'hier.

Cyclone à Montevideo. Montevideo, Uruguay, 16 août.—Un cyclone s'est abattu hier sur cette région, causant de grands dommages aux propriétés. On annonce plusieurs cas de mort.

Coton égyptien. Le Caire, Egypte, 16 août.—La baisse extrême du Nil menace la récolte de coton; on a prévenu les natifs d'avoir à ensemencher de bonne heure. Les terres hautes auront le plus à souffrir, et l'on craint une perte considérable pour le revenu.

DEPECHE

Télégraphiques

PROCES DREYFUS.

SEANCE EMOUVANTE

Le récit du séjour de Dreyfus

A L'ILE DU DIABLE

TEMOIGNAGES.

Mme HENRY.

Déposition du général Rogez.

Sortie de Dreyfus.

Rennes, 16 août.—Ce matin, immédiatement après l'entrée des témoins dans la Cour, maître Demange, avocat du Capitaine Dreyfus, a demandé un ajournement, à cause de l'absence de maître Labori.

M. Carrière, commissaire du gouvernement, s'est levé tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins; il s'est opposé à la demande, avec véhémence et avec des gestes d'un orateur de club. Il a lu un certificat des docteurs qui soignent Labori. Le document se borne à déclarer que maître Labori ne pourrait assister à la séance, lundi.

Le major Carrière s'est étendu sur ce fait que le monde attendait avec anxiété une décision et qu'il fallait en finir avec ces incertitudes. La cour s'est retirée pendant 20 minutes, durant lesquelles toute l'assemblée a discuté avec animation les résultats des délibérations de la cour.

L'opinion générale était que, vu l'opposition déclarée faite par le major Carrière, la cour refuserait la demande d'ajournement.

C'est ce qui a eu lieu, en effet. Le colonel Jouaust, en rentrant en séance, a annoncé que, à l'unanimité, la cour rejetait la demande.

Le capitaine Dreyfus a écouté cette décision avec son calme ordinaire.

Rennes, 16 août.—Le principal incident de la séance d'aujourd'hui a été le récit des souffrances de Dreyfus sur l'île du Diable, où il était enfermé, sur les côtes de la Guyane française.

Dreyfus se met à pleurer en pleine cour, pendant que le conseil lit le document qui donnait tous les détails de son incarcération.

Après le refus de l'ajournement demandé par Maître Demange, on entend le témoignage de M. M. Guérin, ancien ministre de la justice qui n'a fait que répéter le témoignage qu'il avait déjà donné devant la Cour de Cassation.

M. Lebon, ancien ministre des colonies, un homme porteur d'une longue barbe rousse, vient ensuite justifier les instructions strictes qu'il avait données pour maintenir Dreyfus sous bonne garde, attendu qu'il courait alors des bruits suivant lesquels on voulait tenter de délivrer le prisonnier.

Le colonel Jouaust, président de la cour, demande à Dreyfus s'il a quelques questions à adresser au témoin.

Dreyfus répond d'une voix calme: "Non. Je suis ici pour défendre mon honneur. Je ne veux pas parler des atrocités souffrées que j'ai endurées pendant cinq ans sur l'île du Diable, moi, Français, moi innocent!"

Me Demange demande que le rapport du traitement subi par Dreyfus sur l'île du Diable, qui a déjà été publié, soit lu.

Les commis de la Cour continuent sa lecture. A mesure qu'il entre dans les détails, les poitrines se soulèvent d'indignation.

Tout d'abord, Dreyfus examine avec son calme habituel les physiognomies des juges; mais peu à peu, à mesure que se déroule le récit des traitements dont il était l'objet, les larmes lui viennent aux yeux. On les voit couler lentement le long de ses joues.

Enfin, n'en pouvant plus, il se laisse aller à son émotion et il pleure silencieusement.

Toutes les physiognomies dans l'auditoire expriment la plus chaleureuse sympathie pour le prisonnier; même le Capt. de gendarmerie qui se tient à côté de Dreyfus, se détourne pour ne pas laisser voir l'émotion qu'il éprouve.

Le général Mercier, qui est assis sur le premier rang avec M. Lebon, écoute le rapport, sans émotion.

M. Lebon remonte sur le banc et ajoute quelques réflexions nouvelles pour justifier sa conduite.

Le colonel Jouaust fait appeler le prochain témoin.

Tous les yeux se portent vers la droite où se trouve la porte par où entrent les témoins.

Bientôt apparaît une femme voilée, sa grand deuil. Elle est accompagnée par un sous-officier qui la conduit sur l'estrade. C'est la veuve du colonel Henry, l'officier qui s'est suicidé, après avoir avoué qu'il avait commis un faux.

Puis, émue, elle lève la main devant le crucifix et jure de dire la vérité.

Ni élégante, ni belle, peu d'attrait dans sa personne. Enfin elle se met à faire et s'assied, posant les deux mains sur la barre. Elle est en pleine possession d'elle-même et donne son témoignage en faisant des gestes fréquents.

Ce témoignage, du reste, n'a pas grande importance.

Elle admet les fréquentes visites faites par Esterhazy à son mari; elle déclare que son mari lui a dit qu'il avait fait un faux "pour sauver l'honneur du pays." Elle parle avec précision. Sa personne n'inspire nullement les sympathies dont ont si souvent parlé les anti-Dreyfusistes.

Le général Rogez est appelé ensuite. Tout son témoignage n'est, du commencement à la fin, qu'une diatribe patriotique contre Dreyfus.

A la fin de ce monologue, la cour s'ajourne à demain.

Mais auparavant le colonel Jouaust avait demandé à Dreyfus s'il avait à dire quelque chose, le prisonnier qui, pendant toute cette diatribe du colonel Rogez, avait fait plusieurs mouvements, comme pour se lever, mais qui avait été retenu par un geste du colonel Jouaust, se lève alors et, le képi à la main, il s'écrie:

"Mon colonel, il est épouvantable d'être obligé, chaque jour et à chaque heure, d'entendre des choses qui me déchirent le cœur, les entrailles, sans qu'il me soit permis d'y répondre. C'est affreux, horrible, horrible!"

Cette exclamation produit une grande sensation. Toute la salle, profondément émue, commence à applaudir; mais les applaudissements sont bien vite réprimés.

Le colonel Jouaust fait remarquer à Dreyfus qu'on lui a donné l'occasion de parler après chaque déposition. La cour continuera d'en agir ainsi.

La cour s'ajourne alors.

Quant le prisonnier passe devant les sièges où sont assis les représentants de la Presse, il est pâle, mais très animé. Il semble être dans un grand état d'excitation nerveuse, et hors de lui.

La déposition de M. Guérin, ministre de la justice. Voici les détails de la déposition de l'ex-ministre de la justice, Guérin. Le témoin ne connaît absolument rien des faits, mais il peut revenir sur ce qu'il a déjà dit devant la cour de cassation, à la cour le désir. Le colonel lui explique que la cour actuelle n'a aucune connaissance des procédures précédentes.

M. Guérin dit alors que, à la fin d'octobre, après un conseil de cabinet, le président du conseil l'avait invité à venir dans sa chambre, où le général Mercier est venu bientôt après les rejoindre.

Le général expliqua alors que, depuis quelque temps, des documents avaient disparu du quartier de l'état-major, et que, par suite d'enquêtes faites, on avait lieu de soupçonner Dreyfus.

Le général Mercier ajoute qu'il était convaincu que le coupable était Dreyfus.

Trois choses l'en avaient convaincu: 1o Le bordereau; mais on ne pouvait en découvrir l'auteur, avant le retour du colonel Fabre qui était aux grandes manœuvres. Quand celui-ci vit le document, il s'écria: "C'est bien l'écriture de Dreyfus!"

2o Les documents énumérés dans le bordereau, qui, par leur nature, rentraient justement dans les fonctions qu'exerçait Dreyfus dans les différents départements.

Tout cela, déclarait le général Mercier, prouvait que seul Dreyfus en pouvait avoir la connaissance.

3o La dictée d'épreuve qu'il avait en lieu et le trouble qu'en avait ressenti Dreyfus.

Le général Mercier, par suite des preuves qu'il avait sous la main, déclara alors qu'il avait l'intention de demander au Cabinet de l'autoriser à poursuivre Dreyfus.

Il y eut une séance spéciale du Cabinet, le 1er novembre 1894, pour régler cette question. Le témoin ne se rappelle pas si c'était M. Casimir-Perrier, ou M. Dupuy qui présidait.

Le général Mercier ne produisit devant le cabinet que le bordereau. Le ministre Guérin ayant exposé les raisons qui légitimaient ses soupçons, le cabinet autorisa les poursuites à l'unanimité.

M. Hanotaux seul fit quelques réserves et objections, au point de vue diplomatique.

Il fut alors convenu qu'en cas de procès devant la cour martiale, il ne serait fait mention d'aucune punition. A partir de ce jour, le témoin n'a plus rien eu à propos de cette affaire. Il n'avait plus à se mêler en rien de ce procès, qui était tout entier entre les mains des autorités militaires.

Il ignorait d'ailleurs absolument l'existence des documents secrets découverts pendant le procès Zola. Quant aux aveux vrais, ou prétendus, du Capt Dreyfus au général Lebrun Renaud, il ne les a appris que par les journaux. Le général Mercier n'a jamais fait mention devant le cabinet, de ces aveux.

Le colonel Jouaust continue à interroger le témoin.

L'expert Gobert a déclaré que vous l'avez fait venir dans votre bureau pour obtenir de lui des renseignements sur l'affaire Dreyfus. Ne vous a-t-il pas dit que l'on venait de commettre une grosse erreur? Est-il vrai que vous n'avez rien répondu. Seulement quand M. Gilbert s'en allait, vous lui avez recommandé d'observer la plus grande prudence, attendu que le gouvernement désirait conserver le secret sur cette trahison. On redoutait les indiscrétions de la Presse, surtout de la "Libre Parole", attendu que l'officier suspecté était un juif.

M. Guérin répond: Je ne me rappelle pas si, oui ou non, j'ai reçu M. Gobert; mais je puis affirmer que je n'ai pas tenu le langage que l'on m'attribue.

M. Lebon, ancien ministre des Colonies et alors rappelé, à propos de sa façon de traiter le prisonnier. Il dit que quand on a demandé au Cabinet d'intervenir en faveur d'une révision, il pensait que l'exécutif ne viendrait pas intervenir dans les affaires du judiciaire.

En son âme et conscience, déclare M. Lebon, je considère les mesures que j'ai prises comme nécessaires; je les prendrais encore, s'il était à refaire.

M. Lebon explique pourquoi il a pris de si rigoureuses mesures contre Dreyfus. Il cite la disparition d'un document qui avait été envoyé à la Guyane; ce document était sorti des mains de la France; il avait passé dans les lignes anglaises, puis il avait disparu. On faisait de grands efforts, ajoute-t-il, pour permettre au prisonnier d'échapper aux règlements. J'ai dû prendre des mesures rigoureuses, malgré moi, pour empêcher le prisonnier de s'évader. J'ai même ordonné, s'il était nécessaire, de tirer sur lui. [Sensation.]

J'ai ordonné également que l'on ne délivrât au prisonnier que les copies des lettres qui lui étaient envoyées.

M. Lebon a appris aussi, le 10 août, qu'un navire américain avait passé devant les îles du Salut, et des ordres avaient été donnés de tirer sur Dreyfus, à la moindre alarme.

En ce qui concerne le faux Weyler, qui avait pour but de faire croire que Dreyfus avait des communications avec des amis du dehors, M. Lebon déclare franchement qu'il a cru à son authenticité, comme le colonel Picquart l'a cru longtemps lui-même.

M. Demange interrompt le témoin.

Je passe, dit-il, de surprise en surprise. Hier, c'était un témoin qui jouait le jeu de la poursuite. Aujourd'hui, c'est un témoin qui défend lui-même, en disant que sa conscience est tranquille.

Il demande à M. Lebon pourquoi il a laissé la lettre fautive de Weyler parvenir à Dreyfus à l'état de copie.

M. Lebon répond: Nous ne pouvions livrer l'original; mais l'idée n'est jamais venue à un des agents de l'administration de soumettre Dreyfus aux traitements barbares dont on a parlé.

M. Lebon ajoute qu'il n'a jamais reçu de rapport sur la santé et l'état mental du prisonnier. On ne reproche d'avoir agi comme un bourreau; je ne l'ai jamais été.

Comme le colonel Jouaust demande à Dreyfus ce qu'il a à dire; celui-ci répond: Rien. Je suis ici pour défendre mon honneur. Je ne désire pas revenir sur les traitements atroces auxquels j'ai été soumis dans l'île du Diable.

La réponse de Dreyfus fait une profonde impression sur l'auditoire.

Continuant, Mme Henry dit: Quand mon mari est revenu de la prison du Cherche-Midi, après y avoir conduit Dreyfus, je lui ai demandé s'il avait été de service et il m'a répondu: Je viens d'accomplir la plus pénible tâche qui puisse incomber à un officier. J'ai conduit au Cherche-Midi un officier accusé du terrible crime de trahison.

Sans nommer Dreyfus il a ajouté: Je vous prierais de ne pas parler de cela pendant quelque temps. C'est un malheureux.

Dans la lettre que votre mari vous a écrite avant sa mort, dit le colonel Jouaust, il a employé les mots: "Quel malheur d'avoir rencontré un tel misérable!"

Le témoin répond: Non, il n'a pas dit cela; il a dit: "Vous savez très bien dans quel intérêt j'ai agi, voulant dire qu'il avait agi dans l'intérêt du pays. Il avait l'habitude de me dire: Depuis trente ans je n'ai jamais agi que dans l'intérêt du pays."

Mme Henry remarque alors: "Vous connaissez ses sentiments, messieurs. Il a commis un faux à cause des procédés du colonel Picquart, et c'était pour sauver l'armée compromise par la déshonorableté de ses ennemis." [Profonde sensation.]

Avez-vous entendu parler, demande le colonel Jouaust au témoin, d'une lettre adressée, dit-on, au commandant Esterhazy par le colonel Henry?

Jamais, répond Mme Henry. En quittant le banc des témoins

de mon honneur. Je ne veux pas parler des atrocités souffrées que j'ai endurées pendant cinq ans sur l'île du Diable, moi, Français, moi innocent!

Me Demange demande que le rapport du traitement subi par Dreyfus sur l'île du Diable, qui a déjà été publié, soit lu.

Les commis de la Cour continuent sa lecture. A mesure qu'il entre dans les détails, les poitrines se soulèvent d'indignation.

Tout d'abord, Dreyfus examine avec son calme habituel les physiognomies des juges; mais peu à peu, à mesure que se déroule le récit des traitements dont il était l'objet, les larmes lui viennent aux yeux. On les voit couler lentement le long de ses joues.

Enfin, n'en pouvant plus, il se laisse aller à son émotion et il pleure silencieusement.

Toutes les physiognomies dans l'auditoire expriment la plus chaleureuse sympathie pour le prisonnier; même le Capt. de gendarmerie qui se tient à côté de Dreyfus, se détourne pour ne pas laisser voir l'émotion qu'il éprouve.

Le général Mercier, qui est assis sur le premier rang avec M. Lebon, écoute le rapport, sans émotion.

M. Lebon remonte sur le banc et ajoute quelques réflexions nouvelles pour justifier sa conduite.

Le colonel Jouaust fait appeler le prochain témoin.

Tous les yeux se portent vers la droite où se trouve la porte par où entrent les témoins.

Bientôt apparaît une femme voilée, sa grand deuil. Elle est accompagnée par un sous-officier qui la conduit sur l'estrade. C'est la veuve du colonel Henry, l'officier qui s'est suicidé, après avoir avoué qu'il avait commis un faux.

Puis, émue, elle lève la main devant le crucifix et jure de dire la vérité.

Ni élégante, ni belle, peu d'attrait dans sa personne. Enfin elle se met à faire et s'assied, posant les deux mains sur la barre. Elle est en pleine possession d'elle-même et donne son témoignage en faisant des gestes fréquents.

Ce témoignage, du reste, n'a pas grande importance.

Elle admet les fréquentes visites faites par Esterhazy à son mari; elle déclare que son mari lui a dit qu'il avait fait un faux "pour sauver l'honneur du pays." Elle parle avec précision. Sa personne n'inspire nullement les sympathies dont ont si souvent parlé les anti-Dreyfusistes.

Le général Rogez est appelé ensuite. Tout son témoignage n'est, du commencement à la fin, qu'une diatribe patriotique contre Dreyfus.

A la fin de ce monologue, la cour s'ajourne à demain.

Mais auparavant le colonel Jouaust avait demandé à Dreyfus s'il avait à dire quelque chose, le prisonnier qui, pendant toute cette diatribe du colonel Rogez, avait fait plusieurs mouvements, comme pour se lever, mais qui avait été retenu par un geste du colonel Jouaust, se lève alors et, le képi à la main, il s'écrie:

"Mon colonel, il est épouvantable d'être obligé, chaque jour et à chaque heure, d'entendre des choses qui me déchirent le cœur, les entrailles, sans qu'il me soit permis d'y répondre. C'est affreux, horrible, horrible!"

Cette exclamation produit une grande sensation. Toute la salle, profondément émue, commence à applaudir; mais les applaudissements sont bien vite réprimés.

Le colonel Jouaust fait remarquer à Dreyfus qu'on lui a donné l'occasion de parler après chaque déposition. La cour continuera d'en agir ainsi.

La cour s'ajourne alors.

Quant le prisonnier passe devant les sièges où sont assis les représentants de la Presse, il est pâle, mais très animé. Il semble être dans un grand état d'excitation nerveuse, et hors de lui.

La déposition de M. Guérin, ministre de la justice. Voici les détails de la déposition de l'ex-ministre de la justice, Guérin. Le témoin ne connaît absolument rien des faits, mais il peut revenir sur ce qu'il a déjà dit devant la cour de cassation, à la cour le désir. Le colonel lui explique que la cour actuelle n'a aucune connaissance des procédures précédentes.

M. Guérin dit alors que, à la fin d'octobre, après un conseil de cabinet, le président du conseil l'avait invité à venir dans sa chambre, où le général Mercier est venu bientôt après les rejoindre.

Le général expliqua alors que, depuis quelque temps, des documents avaient disparu du quartier de l'état-major, et que, par suite d'enquêtes faites, on avait lieu de soupçonner Dreyfus.

Le général Mercier ajoute qu'il était convaincu que le coupable était Dreyfus.

Il y eut une séance spéciale du Cabinet, le 1er novembre 1894, pour régler cette question. Le témoin ne se rappelle pas si c'était M. Casimir-Perrier, ou M. Dupuy qui présidait.

Le général Mercier ne produisit devant le cabinet que le bordereau. Le ministre Guérin ayant exposé les raisons qui légitimaient ses soupçons, le cabinet autorisa les poursuites à l'unanimité.

M. Hanotaux seul fit quelques réserves et objections, au point de vue diplomatique.

Il fut alors convenu qu'en cas de procès devant la cour martiale, il ne serait fait mention d'aucune punition. A partir de ce jour, le témoin n'a plus rien eu à propos de cette affaire. Il n'avait plus à se mêler en rien de ce procès, qui était tout entier entre les mains des autorités militaires.

Il ignorait d'ailleurs absolument l'existence des documents secrets découverts pendant le procès Zola. Quant aux aveux vrais, ou prétendus, du Capt Dreyfus au général Lebrun Renaud, il ne les a appris que par les journaux. Le général Mercier n'a jamais fait mention devant le cabinet, de ces aveux.

Le colonel Jouaust continue à interroger le témoin.